Vol. XVI. | Saint-Boniface, Manitoba, 2 Decembre 1886 | No. 8.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

L'HIVER.

L'hiver est arrivé avec sont froid cortège
De givre étincelant de neige et de frimas,
Et les petits oiseaux, que le bon Dieu protège,
Ont quitté nos bosquets pour de plus chands climats.

Les grands arbres sont nus. Plus de fleur matinale,
Dans les prés parfumés où tout nous souriait,
La neige, déroulant sa robe virginale,
Cache au regard toublé tout ce qui nous charmait!

Ah! minuit!...Le ciel bleu, ce grand miroir des sages,
Est rempli d'étoiles,—têtes de chérubins!—
C'est l'heure où l'Homme-Dieu, dans ses desseins [étranges,
Nous ouvrit le trésor de ses bienfaits divius!

Dans un silence saint sommeille la nature,
Qui compte un an de plus à l'horloge du temps.
Elle s'éveillera en brillante parure,
Quand sonnera l'heure du suave printemps!

S. G.

PENSÉES.

Notre condition jamais ne nous contente ; La pire est toujours la présente.

Nous ne pouvons voir que dans le passé et nous regardons toujours dans l'avenir.

Le contraire des bruits qui courent est souvent la vérité.

Sois muet quand tu as donné, parle quand tu as reçu.

Il n'est pas prudent d'empêcher ce qu'on aurait dû défendre d'abord.

Une larme qui sort c'est une douleur de moins.

C'est notre bonheur ou notre ennui que reflète le paysage qui nous entoure.

Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses par des gens qui les ignorent.

Si on disait toujours la vérité, on ferait bien des blessures incurables.

On a dit que toutes les femmes se ressemblaient ; quelle erreur ! on n'en trouve pas deux qui aient le même degré de méchanceté.

LES CASUS-BELLI.

Voici bien longtemps que l'on maudit la guerre, et la guerre ne semble pas être mise au rang des monstruosités qui ne peuvent plus se représenter. M. Leroy-Beaulieu a calculé le nombre des guerres qui ont eu lieu en Europe depuis le sixième siècle seulement, et il a dressé ce tableau qui est curieux à citer :

44 guerres engagées pour obtenir un accroissement de territoire ;
22 pour lever des tributs.
24 guerres de représailles ;
8 guerres entreprises pour décider des questions d'honneur ou de prérogatives ;
6 provenant de contestations relatives à la possession d'un territoire ;
41 provenant de prétentions à une couronne ;
35 guerres commencées sous le prétexte d'assister un allié ;
23 guerres provenant d'une rivalité d'influence :
5 provenant de querelles commerciales ;
55 guerres civiles ;
28 guerres de religion.
Total : *Deux cent quatre-vingt-six guerres.*

LE JEU DE QUESTIONS EN ANGLETERRE.

La mode, en Angleterre, est tout entière aux questions. Une vraie rage. Pas de journal, depuis quelque temps, qui ne soumette à ses lecteurs des problèmes dont voici quelques échantillons :

" Dire quel est le plus prolixe orateur de la chambre des communes ?

"Quel est le plus laid des membres de la chambre des lords ?

"Qu'y a-t-il de plus désagréable qu'une belle-mère ?"

Je n'invente rien. Il y a des prix pour l'heureux mortel qui répond juste. J'en ai gagné un.

Une industrie lucrative est née de cette manie répandue jusqu'aux quatre ceins du royaume. Des messieurs offrent des récompenses de deux, trois, quatre livres sterlings pour la solution des devinettes les plus invraisemblables. Ils y retrouvent leur compte en faisant payer un shilling d'entrée à tous les concurrents qui s'inscrivent. Des milliers de vieilles demoiselles y vont de leur shilling, puis plongent leurs papilotes dans leurs mains et se désarticulent la cervelle pour trouver le mot de rébus et gagner la récompense promise. C'est leur roulette, à elles, plus calamiteuse à coup sûr, que celle de Monte-Carlo.

Voulez-vous connaître la question actuellement mise au concours ? Voici : "Quelle est la plus idiote des questions qui puisse être posée ?" L'arbitre choisi est le directeur d'un bureau de renseignements. Encore une fois, ceci est de l'histoire.

Or, je me permettrai de suggérer aux organisateurs de ces petits jeux la question suivante : " D'où vient que sur tel groupe de cent Anglais, dont trente-cinq ont juré de renoncer à toute espèce de boisson autre que l'eau, il y ait cent buveurs de stout ou de *half and half*.

Je vais faire mieux, et donner la réponse en même temps que le casse-tête. On s'imagine peut-être qu'il y a là-dessous quelque calcul mathématique. Nullement. Toute l'explication du problème se trouve dans l'anecdote suivante qui m'a été contée par un homme absolument digne de foi.

Martin X...jeune Anglais, qui a passé deux ans à "jeter ses gourmes" à Paris, rentrait récemment, en fils prodigue, dans la famille de bons bourgeois de Londres dont il fait partie.

Dès le premier repas il comprit qu'en son absence, tous les siens s'étaient convertis à la religion de la tempérance. Repas plantureux, mais exclusivement arrosé de ce que les cyniques dénomment "Chateau-le-Pompe." A la grimace que fit Martin répondirent les regards vertueusement indignés de toute la famille.

Le diner achevé, le père Martin va faire la sieste dans sa chambre à coucher, les frères de Martin fumer dans la cour.

Restée seule avec son fils prodigue, la mère se hâte d'extraire une bouteille d'antique porto : Tiens, mon fils, reconfortons-nous. Le "vieux" est si terriblement stricte sur le chapitre de la tempérance que je n'ose même lui laisser soupçonner l'existence de cette bouteille dont je fais usage de temps à autre, comme médicament.

Quelques minutes après, le chef de famille mande Martin auprès de lui et tirant de dessous son lit un litre de genièvre : "Trinquons, mon enfant ; mon vœu de tempérance ne m'interdit pas de garder une goutte de vrai gin en réserve, pour calmer mes crampes d'estomac. Mais surtout pas un mot à la "vieille !...," Notre existence ne serait plus tenable !...."

Se dirigeant vers les écuries, après cette seconde surprise, le jeune Martin aperçut ses frères qui lui firent signe d'approcher et qui, lorsqu'il les eut rejoints, tirèrent avec précaution de dessous un tas de paille une bouteille du plus bel aspect.

" Du rhum, Martin, du véritable rhum de la Jamaïque! Tu vas nous en dire des nouvelles! Mais pour Dieu, pas un mot aux " vieux "! Ils nous déshériteraient !

Et voilà comment il se fait qu'il y ait en Angleterre tant de gens qui ne boivent pas et tant de liquides bus.

Z.

LES CROFTERS ECOSSAIS.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs, d'avoir quelques renseignements sur ces fameux *crofters* d'Ecosse dont on parle souvent, et qui ont une colonie à Wapella, T. du N-O :

Les *crofters* sont de petits tenanciers, sans beaux, régis par une coutume traditionnelle, et qui cultivent le sol ingrat des régions désolées auxquelles ils sont attachés avec une ferveur patriotique incomparable. Depuis quelques années certains grands propriétaires fonciers ont trouvé de leur intérêt de supprimer ces misérables petites fermes, d'aménager le sol en forêts à daims et de louer d'immenses étendues, ainsi dépeuplées, à des *sportsmen* avides de ce genre de vénerie. On cite un seul individu, un richissime Américain, M. Winans, qui a balayé ainsi la population de près de 250,000 acres pour lui substituer des troupeaux de cerfs et de daims sauvages et se procurer un terrain de chasse sans égal.

Ces mesures ont réduit les infortunés *crofters* à la misère la plus épouvantable, et ce qui envenime encore les relations entre *landlords* et tenanciers évincés, c'est que ces derniers prétendent, non sans quelque apparence de raison, avoir des droits séculaires de copropriété sur le sol, sur lequel le *landlord* lui-même n'aurait d'autre titre que sa qualité de chef du clan. La situation est revenue si grave que le gouvernement institua, il a quelque années, une commission d'enquête qui conclut à des réformes radicales et à des remèdes héroïques.

La loi présentée par M. Trevelyan. et qui est en suspens aussi bien que le *home rule* irlandais, applique on peut le dire d'une façon générale, les principes de l'Acte agraire d'Irlande aux hautes terres d'Ecosse. Désormais les *crofters* auront une tenure fixe en vertu de baux obligatoires dont la durée sera déterminée par la loi. Ils ne payeront qu'un fermage équitable (*fair rent*), dont les éléments seront fixés par la loi, et dont le chiffre sera, en cas de contestation, déterminé par des arbitres publics. Ils recevront une compensation, en cas de fin d'occupation, pour toutes les améliorations permanentes qu'ils auront apportées, à leurs frais, au fonds loué.

Un seul avantage ne leur est pas conféré parmi ceux qu'ont obtenus les tenanciers irlandais : c'est le droit de *libre vente* (*free sale*) en vertu duquel un fermier de l'île-sœur peut faire passer, à titre onéreux, son bail, tel qu'il se comporte, à un tiers-acquéreur. Le projet de M. Trevelyan contient des dispositions spéciales relatives aux pacages Il est expressément limité dans son application aux terres de pâturages, prairies, etc., à l'exclusion des terres cultivées et à céréales.

C'est un nouveau pas dans la voie du socialisme d'Etat, mais il est plus que probable que le parti conservateur lui-même ne mènera une opposition bien vigoureuse contre un projet, dont ses chefs ont à plusieurs reprises proclamé l'urgente nécessité.

Le Manitoba.

Vendredi, 3 Decembre 1886.

L'ELECTION DE L'HON. M. LaRIVIERE

Si une victoire politique doit signifier quelque chose, c'est bien celle de l'hon. M. LaRivière, Trésorier de la province. En effet, dans ces derniers temps, quelles accusations mensongères n'ont pas été portées contre lui par toute l'opposition, et en particulier par son principal organe, le *Free Press*, de Winnipeg. Est-il une insulte, quelque grossière qu'elle puisse être, qu'on ne lui ait pas lancée? Voyons! que nos lecteurs poussent encore une fois la condescendance jusqu'à lire ce que disait de l'hon. M. LaRivière la feuille que nous venons de nommer:

Cet homme est l'hon. Trésorier de la province. N'est-ce pas une disgrâce criante? Il gouverne l'administration Norquay avec une verge de fer; pourrait-il y avoir quelque chose de plus dégoûtant. Le dernier changement qui a eu lieu dans le cabinet lui a donné la première place; Baal est sur le trône. L'organe de Norquay le défend avec zèle; le journalisme n'est-il point par là traîné dans la fange? De fait, c'est lui qui gouverne Manitoba. Le peuple courbera-t-il le front devant le raffiné de corruption, ou déclarera-t-il par son vote, qu'un criminel sans vergogne, à figure impassible, soutenu par des intéressés qu'on a trompés, ne doit plus marcher tête haute en public?

Et quelque jours plus tard, le confrère dévoyé voulant essayer une nouvelle corde, menait la discussion sur un autre terrain, celui de la religion dont il disait que l'hon. Ministre se faisait un marchand; comme si, nous l'avons dit dans le temps, notre clergé était assez peu intelligent pour se laisser capter par tout ce qu'on pourrait dire. Mais nous citons:

Dans le numéro de nouvelle année du *Manitoba*, l'autre jour, l'hon. M. LaRivière dit que dans l'avenir comme par le passé, son but principal serait de continuer à travailler à l'avancement et à l'amélioration de la condition de son église......

En politique aussi bien qu'en religion, l'hypocrisie de l'hon. A. A. C. LaRivière se manifeste avec autant d'éclat. Sous prétexte d'aider la religion, l'hon. Monsieur recherche par là le support de son église. De même, il espère devenir puissant parmi ses compatriotes en déclarant que son grand, son ardent désir est de veiller à leurs intérêts, et de leur assurer autant de pitance qu'il en pourra extorquer du gouvernement.

Nous avons écrit en réponse que pas plus l'hon. M. LaRivière que tous nos compatriotes étaient mis en cause, et que pas plus l'hon. M. LaRivière que tous nos compatriotes sentiraient les injures qui leur étaient adressées. En bien! hier, nous avons commencé à donner une preuve éclatante qu'on ne s'attaque pas impunément à ce qui nous est cher. Les électeurs de Saint-Boniface, et que le *Free Press* le remarque, à peu d'exceptions près, et sans distinction de nationalité ou de croyance, viennent d'élire l'hon, M. LaRivière par acclamation; ils ont fait noblement leur devoir, comme nous nous y attendions d'ailleurs. Nous ne doutons pas aussi que les autres comtés fassent pareillement ce que l'on est en droit d'attendre d'eux. Il est vrai que depuis quelques jours la politique de notre excellent voisin a quelque peu baissé de ton. Il s'est aperçu, sans doute, que les insultes et les menaces ne nous effrayaient pas, et il est passé aujourd'hui de l'arrogance à l'hypocrisie. Dans tous les cas, n'allons pas nous abuser: nos ennemis restent les mêmes; donc, il ne faut pas pactiser jamais avec eux, car nous servirions inévitablement de cible aux traits les plus véhéments et les plus perfides de la rancune que la défaite qui les attend sur toute la ligne, et que nous aurons travaillé, pour notre part, à leur assurer, va leur laisser au cœur. Rappelons-nous qu'il nous faut vaincre, et pourquoi il nous faut vaincre? voici trois raisons principales déjà données et qu'il ne faut pas oublier:

1o. Parce que l'opposition prétend que nous jouissons d'une plus grande influence que celle à laquelle nous avons droit. On trouve que six députés c'est trop pour nous.

2o. Parceque MM. Fisher, Luxton, McLean et plusieurs autres candidats de ce parti, osent dire ouvertement qu'ils ne nous reconnaissent pas de droit à l'usage officiel de la langue française et en demandent l'abolition.

3o. Parce que l'opposition, en principes, et plusieurs de ses candidrts ont déjà exprimé leur opinion à ce sujet, est en faveur de l'abolition de notre système d'écoles séparées.



L'HONORABLE ALPHONSE ALFRED CLEMENT LaRIVIERE, TRESORIER PROVINCIAL.

Comme l'on s'y attendait, il n'y aura pas de votation dans Saint-Boniface, l'hon. M. LaRivière, malgré tout ce qu'on ait pu faire pour lui trouver un adversaire, ayant été bien et dûment déclaré élu par l'officier-rapporteur, M. Télesphore Pelletier, à l'appel nominal qui a eu lieu hier, à l'hôtel-de-ville, entre midi et une heure, temps solaire.

Un nombre très considérable d'électeurs s'était porté à l'hôtel-de-ville pour être présents à la nomination.

L'hon. M. LaRivière, dans un discours chaudement accueilli, exposa la politique de l'adminitration actuelle à laquelle est due la situation florissante de la province. Il montra qu'entré dans la confédération avec un revenu de $77,000.00 seulement, Manitoba retire aujourd'hui $556,000.00 plus une centaine de mille piastres provenant de la vente des timbres de cours, etc. Parlant de la politique suivie par le gouvernement pour la construction de chemins de fer, l'hon. Ministre fit voir les avantages dont toutes ces voies de communications sont la source pour la population de cette province. Il dit qu'il espérait, vû les conditions libérales qui sont faites et par le gouvernement fédéral et par le gouvernement local, qu'une voie ferrée, celle de *Winnipeg, Saint-Boniface et Carillon*, traverserait bientôt toutes nos paroisses canadiennes, à l'est de la Rivière-Rouge; que les voyages qu'il avait fait à Ottawa, dans ces dernier temps, lui donnait lieu de croire que les négociations qu'il avait entreprises, seraient menées à bonne fin.

Il n'est pas besoin de dire que des applaudissements répétés témoignèrent de l'approbation que donnaient à la politique du gouvernement actuel, les électeurs de la division électorale si importante de Saint-Boniface.

Nous donnons ci-après la liste des électeurs qui ont signé le bulletin de nomination de l'honorable M. LaRivière:

T. A. Bernier, Maire de la ville de Saint-Boniface; Victor Mager, Préfet de la Municipalité de Saint-Boniface; Alexander Logan, ex-Maire de Winnipeg; James E. P. Prendergast, J. Ernest Cyr, François Jean, Théogène Fafard, M.D., J. S. Aikins, A. Kéroak, Jean Mager, N. Germain, D. Miller, Edmond Marcoux, J. E. Gelley, Vincent Cloutier, Charles S. Hoare, Joseph Turenne, Roger Marion, Maxime Goulet, F. H. Brydges, Henri Soucisse, Onésime Monchamp, W. Lewis Boyle, J. H. O. Lambert, M.D., Horace F. Despars, F. E. Verge, David Joyal, N. D. Beck, Charles Beaupré, Zeph. Robert, P. A. D'Auteuil, Frédéric Létourneau, Achille Langevin, Fidèle Mondor, Georges Couture, Robert Cassidy, Louis Levreault, A. Gareau, Miles McDermot, Pierre Gosselin, J. P. Orphidas Allaire, Andrew Smith, Alfred Trudel, Joseph Gagnier, Ernest Gauthier, H. Béliveau, Louis Lafranchise, Cléophas Marcoux, Félix Chénier, Raphaël Duplessis, Adolphe Turner, Thomas Cassin, Lazare Ferland, Michel Cyr, J. A. F. Bleau, Modeste Lamontagne, Simon Trudeau, Louis Gagnon, J. B. Poirier, Henri Cusson, J. Perrault, W. C. Germain, François Provost, Elzéar Beaupré, C. R. Webb, Louis Thomassin, Gédeon Cinq-Mars, J. H. Pillet, Elie Genthon, J. B. Joyal, Philippe Martel, Gédeon Bourdeau, J. N. Camyré, Eugène Cartier, Paul Gagnon, Chrysostôme Bousquet, J. B. Bourdeau, Thomas Beaulieu, Paul Turenne, N. St. Pierre, John Gauvreau, Octave Poirier, Gaspard Mondor, Alphonse Poirier, Damase Martin, Télémaque Létourneau, Thos. F. Lévêque, J. Leclair, L. J. Beaupré, Alf. Chabot, P. F. Soucy, Alfred Levêque, Henri Pélissier, J. B. Bonin, J. B. Rodrigue, L. N. Bétournay, J. E. Béliveau, Daniel McAnnany, J. B. Lessard, Louis Lessard, J. Napoléon Gaudet, Napoléon Despastis, Edmond Nadeau, I. J. Lavoie, O. Milard, W. Gauvreau, Eugène Dubuc, Joseph Bégin, Thos. Menard, Geo. Albert Bétournay, Joseph Buron, Michel Despatis, François Degoutin, Zoël Marion, P. W. Allaire, Michel Pétrin, Joseph Coutu, Louis Laventure, J. W. LaChambre, Eugène Lemaire, Gaspard Longpré, Alex. Bourbeau, J. B. Bruce, Joseph Ranger, F. X. Tardif, Moïse Racette, Placide Chaput, Henri Carrière, François Poitras, sen., Louis Forcier, Alfred Poulin, Elie Chamberlan, François Parent, Avila Bourque, Germain Desgagnés, Rémi Poulin, J. C. de Lorimier, Edouard Lambert, Jacques Bureau, Alphonse Lemay, O. F. Beaudry, M. J. Charbonneau, George Carpentier, George Germain, David Dussault, Toussaint Chagnon, Théodore Poulin, J. P. Prud'homme, Edward Lloyd, Edouard Bélanger, Félix Gentès, J. Arthur Prendergast, Alphonse Jean, Antoine Gauvin, J. Bégin, jun., Joseph C. Auger, James Baxter, Michel Desgagnés, J. B. Leclerc, Eugène Gauthier, L. A. Belleau, Louis Chabot, H. Beauregard, F. Trudeau, Napoléon Bérubé, N. H. Houde, Joseph Pélissier, Isidore Côté, J. B. Lauzon, Napoléon Lemay, Gabriel Arial, Emile Gauvin, Edouard Masse, Clément Girard, Joseph Morin, Amédée Bissonnette, Antonio Prince, Octave Allard, Stanislas Léonard, J. C. Dégagné, Pierre Grenon, Basile H. Lloyd, Edmond J Prince, Henry J. Peters, Joseph Joyal, J. Napoléon Prince, N. L. Clément, N. Désiré Gagnier, M. Guilbeault, Joseph Letendre, John Bédard, Rémi Bernard, Gaspard Vaillancourt, Charles Gingras, Abraham Guay, Hormisdas Beaudin, Eugène Prieur, Antoine Arial, Louis Morin, François Désourdy, François Lévêque, Edmond Trudel.

Il nous arrive bien rarement de parler de l'honorable M. LaRivière. Chacun sait les rapports que nous avons avec lui; qu'étant l'organe de la population française de l'ouest, en général, nous sommes en même temps l'organe de l'honorable ministre, en particulier, en ce qui concerne la politique locale, et vu le fait qu'il est reconnu ici comme le chef du parti français.

BIOGRAPHIE.

Cette biographie que nous empruntons au *Canadien* de Québec, est due, en grande partie, à la plume de M. Abel Huot qui a passé quelque temps à Manitoba en 1882.

L'HON ALPH. ALF. CLÉMENT LARIVIÈRE, TRÉSORIER-PROVINCIAL, MANITOBA.

Né à Montréal, 24 juillet 1842, fils de M. Abraham C. LaRivière, respectable citoyen du faubourg Québec, décédé en 1875.

M. LaRivière entra au collège Sainte-Marie des Jésuites, en 1856, où il commença un cours d'étude et montra de grands talents. Il manifesta dès lors, au milieu des études du latin, un goût ardent pour les luttes politiques qu'il suivait assidûment dans la presse périodique. Cette époque politique était grave en ce qu'elle développait un profond sentiment d'hostilité entre le Haut et le Bas-Canada qui devait produire, comme dénouement des difficultés, la confédération canadienne, en 1867.

Après ses études de collège, l'hon. M. LaRivière se livra au commerce, tout en se mêlant activement au mouvement politique et littéraire de ce temps. Il était un des membres les plus assidus de l'Institut Canadien-Français, qu'il avait contribué à fonder, avec l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. J. A. Chapleau, l'hon. W. Laurier, l'hon. Hector Fabre, MM. Siméon Lesage, L. O. David, Labrèche Viger, Aldéric Ouimet et une foule d'autres hommes marquants qui débutèrent presque tous dans cette institution.

Il fit aussi partie de l'association Saint-Jean-Baptiste et de plusieurs autres sociétés littéraires et de bienveillance, entre autres l'Union Catholique, l'Institut des Artisans Canadiens, le Cercle Saint-Pierre, etc.

Il fut élu Président de l'Institut des Artisans Canadiens, 1870, et Président de la Chambre des Arts et manufactures de la province de Québec, en 1871. Il proposa l'Exposition Provinciale de Québec, en 1871, où il n'y en avait pas été tenue depuis 16 ans. L'immense succès de cette exposition dans la vieille capitale fut dû en grande partie, à son énergie persévérante et à son habileté.

La politique et les affaires publiques absorbaient une trop grande partie de son temps; il fallut renoncer au commerce qui à cette époque subissait l'effet d'une crise générale dans tout le Canada (1871), il ferma son magasin et se retira après avoir cédé tout ce qu'il possédait pour satisfaire ses créanciers.

Il tourna ses regards vers Manitoba qui venait d'être admis comme province dans la confédération canadienne et accepta une position dans le département des terres publiques. La vie de bureau ne lui convenait pas, il lui faillait plus de liberté, aussi il ne se plaignit pas lorsque le gouvernement McKenzie le démit de ses fonctions en 1874. Il posa sa candidature dans la division électorale de Sainte-Anne, mais des influences sur lesquelles il était en lieu de compter, lui firent défaut et il fut défait. Il aurait pu être élu ailleurs; mais il n'avait pas voulu nuire à l'élection de personnes qui pouvaient rendre service à la cause dont il était lui-même un des plus ardents défenseurs. Il s'effaça et attendit un moment plus favorable. Il fonda durant cette même année la Société de Colonisation de Manitoba, dont il fut le premier président, charge qu'il occupe encore. Tous les canadiens qui arrivent ici trouvent en M LaRivière un ami dévoué et un conseiller éclairé et bien renseigné. Plusieurs habitants établis dans les différentes paroisses de la province doivent une grande partie de leurs succès à ses conseils éclairés et désintéressés. Sa popularité s'accrut de jours en jours, si bien qu'aux élections générales de 1878, il fut appelé à représenter la circonscription française la plus importante de la province, Saint-Boniface, et l'hon. sénateur Girard, céda sa place au jeune député. Il fut élu par acclamation puis réélu de nouveau en 1879 et également en 1881 lorsqu'il accepta un portefeuille dans le gouvernement. Aux élections générales de 1882, il fut réélu par une très-forte majorité contre M. E. Richard, ex-shérif du Nord-Ouest, et il a été élu hier encore par acclamation.

Secrétaire-provincial en 1881, l'hon. M. LaRivière garda ce portefeuille jusqu'en 1883 quand il passa au ministère de l'Agriculture où il resta jusqu'au dernier remaniement ministériel qui a eu lieu il y a quelque temps, et par lequel lui échut la charge la plus importante du cabinet, celle de Trésorier-provincial. M. LaRivière est aussi membre du conseil de l'Université de Manitoba et membre du *Royal Colonial Institute*, de Londres, Angleterre.

Parmi les projets de loi introduits en chambre par l'hon. député de Saint-Boniface, nous nous contenterons de mentionner la refonte des lois concernant le département de l'Agriculture, telles qu'elles existent aujourd'hui; l'acte du service civil, lois sur les assurances et l'acte électoral adopté à la dernière session et réputé le plus complet qui existe dans les sept provinces.

La carrière parlementaire de M. LaRivière a été jusqu'ici brillante, non pas tant sous le rapport de l'éloquence que sous celui de l'activité, du jugement et des connaissances pratiquées et constitutionnelles. M. LaRivière s'exprime en public avec facilité, mais ne fait pas d'efforts pour produire de grands discours. Il discute chaque question sur son mérite, ne fait pas de phrases inutiles et va droit au but. Ses opinions sont beaucoup appréciées par ses collègues et il est rare qu'une suggestion faite ou un amendement proposé par lui n'aient pas été acceptés par la Chambre. Il a su conquérir l'estime et la considération de tous les députés sans distinction de race, sans cependant céder en quoi que ce soit sur les questions affectant les droits et privilèges dont la population française est en droit de jouir dans notre province. Lorsqu'il s'est agi de défendre l'usage de notre langue et notre système d'écoles séparées qu'on a voulu attaquer dans les sessions de 1879 et 1880, il s'est élevé avec beaucoup de fermeté et sa parole convaincue et ses arguments ont beaucoup contribué à gagner des sympathies et des influences à notre cause.

LES ELECTIONS.

Il n'y a que très peu de changements dans les diverses candidatures annoncées la semaine dernière, et, sans faire un appel particulier pour chacun des candidats de notre choix, nous ne pouvons cependant taire notre opinion sur certains faits qui sont venus à notre connaissance. Ainsi, dans la Vérandrye, M. Louis Gagnon, après s'être présenté aux électeurs sous de fausses couleurs, ne craint pas aujourd'hui de se faire connaître sous son vrai jour. Ne pouvant obtenir le vote populaire par son mérite personnel, il se vante maintenant d'acheter le comté. Si encore, il y avait une comparaison possible entre les deux candidats; mais pendant que M. Prendergast est un homme habile, intelligent et doué de grands talents, M. Gagnon est un ignorant, incapable même de dire deux mots.

Les électeurs vont-ils confier leurs intérêts les plus chers à un homme aussi peu qualifié pour les représenter. D'ailleurs, nous n'avons qu'un mot à ajouter: nous croyons avertir les électeurs de LaVérandrye que fut-il élu, M. Gagnon ne verra jamais l'enceinte parlementaire. A bon entendeur, salut!

* * *

MM. Roger Marion et Martin Jérôme ont été mis en nomination à Carillon.

* * *

MM. Henry Tennant, F. A. Martin et W. Osborn Smith ont tous trois été mis en nomination à Morris. Nous n'avons rien à retrancher sur ce que nous avons dit la semaine dernière au sujet de la candidature de M Martin; nous ne pouvons l'accepter. M. Tennant a toujours été pour nous un ami fidèle, et il serait injuste de lui préférer un homme qui comme M. Martin a déjà trahi sa foi jurée. Aussi, nous engageons nos amis à voter pour M. Tennant.

ELUS PAR ACCLAMATION.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que deux de nos amis, M. Thomas Gelley, dans Cartier, et M. Joseph Burke, dans Saint-François-Xavier, ont été élus par acclamation.

Ainsi, pour toute la province, nous croyons pouvoir dire qu'il n'y a eu que trois élections par acclamation, et elles se sont faites dans les comtés français.

Encore une fois, nous espérons que tous nos amis des autres comtés s'uniront pour assurer la victoire des candidats qui supportent la bonne cause, c'est-à-dire celle du gouvernement actuel.

COMMENT VOTER.

Il est très-important pour les électeurs de remplir toutes les formalités voulues par la loi quand l'officier-rapporteur leur remettra dans les mains le bulletin sur lequel ils devront faire leur croix, le jour de la votation.

Pour mieux faire comprendre ce mode de votation, nous croyons à propos de donner le texte du statut:

Le voteur ne votera que pour un candidat.

Il devra entrer dans la salle ou le compartiment réservé aux voteurs, et avec le crayon que lui fournira le sous-officier-rapporteur, il fera une croix à droite, vis-à-vis le nom du candidat pour lequel il votera, ainsi X.

Il pliera alors son bulletin de manière à laisser voir le nom ou les initiales apposés au verso du bulletin, et il laissera la salle ou le compartiment sans montrer la face du bulletin à personne, il le remettra ainsi plié au sous-officier-rapporteur et laissera immédiatement le bureau.

Si un voteur macule un bulletin par inadvertance, il le remettra au sous-officier-rapporteur, qui lui en donnera un autre, lorsqu'il sera convaincu de l'inadvertance.

Si le voteur vote pour plus d'un candidat ou fait sur le bulletin quelque marque qui puisse le faire identifier dans la suite, son bulletin sera nul et ne sera pas compté.

Si un voteur sort un bulletin du bureau, ou dépose dans la boite du scrutin tout autre bulletin que celui qui lui aura été donné par l'officier-rapporteur, il sera passible d'amende ou d'emprisonnement à défaut de paiement.

Dans la formule de bulletin qui suit et donné pour exemple, les candidats sont: Andrew Macdonald, Joseph Meunier, John Smith et Patrick Walsh, *et l'électeur a marqué son bulletin en faveur de* Joseph Meunier.

1	MACDONALD, (Andrew Macdonald, de la Cité de Winnipeg, comté d Selkirk, Courtier.	
2	MEUNIER. (Joseph Meunier, de la Ville de St. Boniface, comté de Selkirk, Avocat.	X
3	SMITH. (John Smith, de la Ville de Minnedosa, comté de Minnedosa, Marchand.)	
4	WALSH. (Patrick Walsh, de la Cité d'Emerson, comté de Manchester, Ingénieur.)	

AFFAIRES MUNICIPALES.

Opération financières du Conseil de la Ville de Saint-Boniface, pendant l'exercice expirant le 30 novembre 1886:

DÉPENSES.

Comité des Finances.

Arrérages de 1885......$	15 70	
Education..	1,600 00	
Intérêt sur débentures	3,881 35	
Salaires	830 17	
Bureau judiciaire, octroi de 1886	288 40	
Impressions, timbres, etc	165 80	
Chauffage et éclairage.	9 23	
Elections	83 00	
Statistiques vitales....	18 75	
Service légal...........	25 70	
		$6,918 10

Comité des Travaux Public.

Arrérages de 1885......$	11 60	
Trottoirs et traverses...	89 35	
Terrassements..	61 91	
Canaux et égoûts......	25 01	
Ponts.	42 09	
Coupage des chardons.	113 25	
Dépenses incidentes...	6 50	
Outillage	26 50	
Puits	1 63	
		$377 84

Comité de Police, Feu et Santé.

Arrérages de 1885......$	69 00	
Salaires..	1,485 09	
Cour de Police..	241 10	
Foin, avoine et ferrage	239 15	
Pompe (réparage)	406 21	
Chauffage et éclairage	327 80	
Réparage, cour de police, etc.	21 75	
Statistiques vitales....	26 00	
Dépenses incidentes...	116 98	
Santé	16 50	
		$2,949 58

Comité de Propriétés et Evaluations.

Evaluateurs (salaires). $	150 00	
Timbres, etc.	22 00	
Cour de Révision	10 35	
Rôles	45 00	
Dépenses incidentes...	8 25	
		$235 60

RECETTES.

1886. Nov. 30.—Balance en caisse 1er juin 1886		$1,233 73
Licences—Epiciers....	$475 00	
" Hôtels	300 00	
" Billards	37 00	
" Charretiers simple	8 00	
" Charretiers double	44 00	
" Laitiers, poissonniers, etc.	40 00	
" Ecurie de louage..	40 00	
" Colporteurs	5 00	
" Chiens	55 85	
		1,004 85
Amendes de police		221 10
Taxes 1884	$1,002 52	
" 1885	1,539 27	
" 1886, m. remise.	2,419 62	
Chardons, 1886.	33 00	
		4,994 41
Bureau judic. vente de taxes.....		3,470 24
Revenus divers		26 00
Effets à payer		16,000 00
		$26,950 83

DÉPENSES.

Nov. 30, 1886. Comité de Finances....$	6,918 10	
" des Travaux Pub..	377 84	
" de pol. feu et santé	2,949 58	
" de prop. et éval....	235 60	
		$10,481 12
Bureau judiciaire. Octroi de 1885		1,000 00
Intérêt et escompte		262 70
Remise de taxes		18 19
Effets à payer		12,300 00
Balance en caisse		2,888 82
		$26,950 83

Daté au bureau du secrétaire-trésorier, en l'hôtel-de-ville, en la ville de Saint-Boniface. ce 1er décembre 1886.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Trésorier.

MANITOBA: CHAMP D'IMMIGRATION.

IV

Je me suis engagé dans le précédent article à démontrer que le résultat des gelées de 1883, 1884 et 1885 a été exagéré, et que ces gelées n'ont pas été aussi générales ni aussi considérables qu'on l'a prétendu, cette démonstration ressortait parfaitement des témoignages dont j'ai appuyé mon dernier article; en voici d'autres cependant:

C'est d'abord le digne curé de Saint-Léon, le Révd Théobald Bitsche, qui m'écrivait au mois d'août dernier:

"On parle des gelées précoces de 1883, 1884 et 1885. Je dois d'abord dire qu'on a bien exagéré les choses."

Dans son rapport pour 1883, le ministre de l'agriculture dit:

"Bien que des pertes sérieuses aient été occasionnées par la gelée sur plusieurs points de la province, il y a néanmoins beaucoup d'autres localités qui n'ont souffert aucun dommage, le grain y ayant échappé, soit qu'il fût coupé, soit qu'il fût trop mûr pour être atteint."

Dans le bulletin du 31 octobre 1884, publié par le même département, il est dit, en parlant de la récolte de 1884:

"On peut affirmer que dans tous les cas où le blé a été semé à l'époque convenable, sur de la terre preparée à l'automne 1883, la récolte n'a rien souffert, ni de la gelée, ni des pluies."

Parlant de la récolte de 1885, le bulletin du 31 octobre 1885, dit, après avoir donné des détails des diverses parties du pays:

"Les pertes ne couvrent certainement point toute la province."

Et M. Clarke, l'inspecteur des grains, dit à son tour, en parlant de la même récolte:

"La gelée à laquelle j'ai référé, n'a pas été générale; et bien que certains individus ou certaines localités aient pu éprouver des pertes sérieuses, d'autres y ont échappé complètement, et le rendement sera, de tout en tout, dans la province, satisfaisant."

Mais j'entends l'objection: En 1883 et 1884, bien que les gelées ne soient venues qu'en septembre, une partie de votre récolte a souffert.

Je ne le conteste point; seulement la chose s'explique.

Par exception, en ces années là, les semailles se sont faites plus tard que de coutume, 1o. parce que le printemps a été tardif; 2o. parce qu'un grand nombre de cultivateurs, nouveaux arrivés, n'avaient pas eu l'opportunité de faire de labours d'automne; et 3o parce que ces mêmes cultivateurs, pleins d'espoir et d'ambition, encouragés par les excellentes récoltes et les prix élevés des années précédentes, ont entrepris d'ensemencer plus de terrain que leurs forces et le nombre de mains à leur service ne le leur permettaient; ils ont donc terminé leurs semailles plus tard que d'ordinaire. Du grain semé tard ne peut mûrir de bonne heure; l'époque de la gelée arrivant ce grain a souffert: enfin, comme le dit M. le juge Dubuc: "les semailles ne se sont pas faites en temps ordinaires et des pluies exceptionnelles, en 1884, ont sur la fin de la saison retardé la maturité des grains;" voilà, en résumé, l'explication des dommages causés par la gelée en 1883, 84.

Ces gelées, coincidant avec la crise qui devait nécessairement suivre la période de fiévreuse spéculation dont nous avons été témoins en 1881 et 1882, ont produit un malaise facile à expliquer. N'eût été cette coincidence malheureuse, elles n'auraient pas eu d'effets bien marqués sur la prospérité publique.

Et si l'on veut juger par comparaison, voyons ce qui se passe ailleurs.

Nous ne sommes pas les seuls qui aient eu à souffrir des gelées durant ces années.

Le numéro de septembre 1883 du *Canada Monthly Weather Review* dit:

"Des gelées très-fortes sont venues dans Ontario durant les nuits du 9 et du 10 septembre."

Le *Monthly Weather Review* des Etats-Unis, publié par le département de la guerre à Washington, rapporte que des gelées ont aussi affecté certains points des Etats suivants: Colorado, Connecticut, *Dakota*, Delaware, Illinois, Indiana, Iowa, Kentucky, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, New-Hampshire, New-Jersey, New-York, Ohio, Pennsylvanie, Tennesse, Vermont, Virginie de l'Ouest et le Wisconsin.

La même revue dit que du 1er au 9 septembre, il s'est formé de la glace dans les endroits suivants; Wenworth, *dans le comté de Lake, au Sud-Est du comté de Spring, dans le Dakota;* Wesco et Fort Madison, dans l'Iowa; Toledo, dans l'Ohio; Woodstock, dans le Vermont; Franklin, dans le Wisconsin.

Un bulletin publié par le département de l'Agriculture à Washington sur l'état de la récolte en 1883 dit: après avoir parlé des dommages causés par les gelées en différents endroits des Etats-Unis:

"Il y a eu aussi des pertes graves dans le *Minnesota* et le *Dakota*"

En 1884, nous trouvons, outre certains point du Dakota et du Minnesota, qui ont été affectés comme nous par la gelée, qu'au 25 août des gelées sérieuses ont endommagé les moissons dans les Etats de New-York, Maine, New-Hampshire, Massachusett, et généralement dans la Nouvelle-Angleterre.

La gelée de 1885 a également affecté le Minnesota, l'Iowa, le Wisconsin et le *Dakota;* dans ce dernier état, je citerai en particulier Preston situé au Sud-Est du comté de Spink.

C'est-à-dire que notre cas n'est pas isolé; d'autres ont souffert en même temps que nous.

Et ceux qui me lisent savent bien que dans la Province de Québec même, presque chaque année, on a à déplorer les effets de la gelée en quelques lieux de la province. Il ne s'en suit pas que toute la province soit affectée ni qu'elle soit inhabitable. Or, nous ne sommes point dans de pires conditions.

Et en parlant des autres contrées, nous pourrions bien signaler les parties sud des Etats-Unis. En effet, qui ne se rappelle que l'an dernier les orangeries de la Floride ont été presque entièrement détruites par la gelée!

On ne dit point, néanmoins, que c'est un pays inhabitable.

On ne le dit pas davantage de la province d'Ontario, et pourtant, voici le témoignage que rend M Kenneth McKenzie, un ancien résident de cette dernière province:

"Après vingt-sept années de résidence dans Ontario, dans le comté de Wellington, j'affirme positivement que cette province (Ontario) est beaucoup plus sujette aux gelées d'été que le Manitoba."

Qu'on le remarque bien, nous n'entendons pas établir par ces témoignages que nous ne sommes pas du tout exposés aux gelées précoces. Nous ne pouvons garantir aux immigrants que ce qui est déjà arrivé n'arrivera plus. Qui connait l'avenir?

Mais si l'on peut juger de cet avenir par le passé, nous sommes autorisés à dire d'abord, que, règle générale, nos grains parviennent à maturité avant l'époque des gelées, et en second lieu, que nous ne sommes pas plus exposés aux accidents climatériques que la plupart des pays septentrionaux.

Comme conséquence nous croyons pouvoir dire en toute honnêteté aux immigrants qui se disposeraient à venir s'établir parmi nous, qu'ils ne doivent point se laisser détourner de leur projet par cette crainte de la gelée; le cultivateur qui fait ses semailles en temps convenable n'y est pas plus exposé ici qu'ailleurs.

T. A. BERNIER.

Nous regrettons extrêmement d'apprendre la mort du Rév. Père Prévost, O. M. I., arrivée dimanche matin à Montréal.

Le défunt était supérieur de l'Université d'Ottawa et du collège Saint-Joseph. Il avait été appelé à ce poste tout récemment en remplacement de feu le Père Tabaret.

Le Père Prévost, qui avait été médecin avant d'entrer dans les ordres sacrés, avait demandé et obtenu d'accompagner le 65me bataillon de Montréal lors de la pénible expédition du Nord-Ouest.

Nous prions les RR. PP. Oblats de vouloir agréer l'assurance de nos condoléances sympathiques.

NEIGE ET TEMPETES AUX ETATS-UNIS.

Pendant qu'au Manitoba nous jouissions des délices de l'été de St. Martin, de furieuses tempêtes de neige sévissaient aux Etats-Unis dans l'Iowa, dans le Minnesota, dans le Nebraska, dans le Dakota, et dans le Colorado.

Voici en effet ce que le télégraphe nous apportait aux dates du 17, 24 et 25 novembre:

SIOUX CITY, Iowa, 17—Le *blizzard* le plus terrible qu'on ait vu depuis dix ans sévit dans l'Iowa occidental et dans le Dakota. Les chemins de fer sont bloqués; les animaux qui ne sont pas encore rentrés dans les étables souffrent beaucoup.

SAINT-PAUL, Min., 17—La tempête qui souffle ici depuis lundi ne semble pas près de finir. Les tramways ne marchent plus dans les rues, non plus qu'à Minneapolis. Tous les trains sont de trois à six heures en retard.

OMAHA, Neb., 17—La tempête commencée ici hier se continue. Il est tombé à peu près un pied de neige. La circulation des trains est complètement suspendue. La tempête est général dans l'Iowa, le Nebraska, le Colorado et le Wyoming.

CANTON, DAKOTA, 17—Un train ayant une centaine de passagers est enneigé à sept milles à l'Ouest d'ici. Le chemin de fer Milwaukee est parsemé de locomotives dont les feux ont été éteints par les bancs de neige.

DENVER, Col., 17—Le train pour l'Ouest est enneigé à Brokville depuis lundi. Les trains qui se dirigent vers l'Est sont arrêtés par la neige à Heugo. Il n'est pas arrivé de train de Burlington depuis hier matin.

Le thermomètre à Denver marque quatre degré en dessous de zéro. Dans d'autres parties de l'Etat, le thermomètre est descendu jusqu'à 20 degrés.

SIOUX FALLS, Dakota, (dans le sud du Dakota,) nov. 17—Une tempête sévit actuellement; pendant 18 heures la neige a tombé sans discontinuer; il n'y a pas d'apparence que cela va cesser encore. Un vent froid souffle du nord-ouest.

BISMARK, Dakota, 24 nov.—On dit que plusieurs mineurs sont morts de froid pendant la dernière tempête de neige qui a passé sur le Dakota.

MANDAN, Dakota, 25 nov.—Deux enfants ont été gelés à mort à dix mille d'ici.

Deux jeunes gens, deux frères, ont aussi été gelés à mort en revenant de leur ouvrage.

SANBORN, Dakota, 25 nov.—Madame Hazeldene s'est perdue dans un blizzard lundi dernier, lorsqu'on l'a retrouvée, elle était horriblement gelée, on doute de son retour à la santé.

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface est mieux, mais encore très faible. Nous faisons les vœux les plus ardents pour le prompt rétablissement de l'illustre prélat.

—

M. Joseph Giroux assistant comptable de la succursale de la banque *Union*, à Montréal, à été nommé comptable dans la succursale à Winnipeg. M. Giroux est le fils de M. Edmond Giroux, pharmacien de Québec.

—

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, est à Calgary, en route pour Saint-Boniface.

—

Dimanche, 5 décembre courant, sera le 25ème anniversaire de l'élection du Rév. Père Fabre comme supérieur général de la congrégation des Oblats.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE-ROUGE.

De 1818 à 1822.

(*Suite.*)

Les deux compagnies de commerce, celle du Nord-Ouest et celle de la Baie d'Hudson avaient conclu leur traité de paix au mois de juin 1821. Par cette union, la compagnie du Nord-Ouest perdait son nom, mais elle faisait passer son esprit en même temps que ses capitaux à l'autre compagnie qui gardait le nom de compagnie de la Baie d'Hudson. L'esprit du Nord-Ouest avait été de tout temps de ne pas favoriser la mission catholique et même de s'y opposer, sinon ouvertement, du moins par des moyens détournés qui ne trompaient ni les évêques ni les missionnaires. Ce que voulait cette compagnie avant tout c'était de laisser aussi longtemps que possible en pays de chasse toute la Rivière-Rouge et le Nord-Ouest. Mettant le succès de son commerce qui lui rapportait d'immenses profits, bien au-dessus de la civilisation et du salut des âmes, elle redoutait toute entreprise qui pouvait éloigner la chasse et diminuer le nombre des fourrures. C'est pour cette raison surtout qu'elle avait fait la guerre à la colonie de Lord Selkirk ; c'est parce qu'elle voyait dans cet établissement un germe de civilisation pour le pays, et qu'en se développant ce germe aurait pour effet, dans un avenir plus ou moins rapproché, de ruiner le commerce des pelleteries qu'elle avait juré de l'anéantir.

L'arrivée des prêtres à la Rivière-Rouge apportait une nouvelle assurance à la stabilité de la colonie naissante. L'ère de la civilisation allait commencer pour ce pays sauvage. Les hommes épars sur cet immense territoire allaient abandonner leur vie errante et vagabonde pour se grouper autour des églises et des chapelles que les missionnaires bâtissaient ; puis, ils se livreraient à l'agriculture et ne feraient plus la chasse au profit des compagnies. Ces considérations n'échappaient pas à des hommes aussi clairvoyants dans les affaires humaines que l'étaient les agents de la Compagnie. Dès l'année 1818, les agents du Nord-Ouest avaient intrigué en Canada auprès des plus hauts personnages pour déprécier la mission de la Rivière-Rouge, et ils n'avaient malheureusement que trop réussi. Comme c'étaient des hommes distingués par leur éducation, leurs belles manières et leur fortune ; leur influence s'était même fait sentir jusqu'auprès du clergé pour diminuer le zèle en faveur de cette œuvre si éminemment apostolique.

M. Provencher était très inquiet de savoir quelle impression ferait à l'opinion publique à Montréal l'union des deux compagnies ; on comprend que pour lui, c'était la question politique du jour ; il écrivit à Mgr Lartigue pour lui demander ce qu'on en pensait parmi les laïques et dans le clergé.

"Le Nord-Ouest, disait-il, a formé jusqu'à présent, l'opinion publique. Leurs sentiments avaient gagné toutes les classes, laïques et ecclésiastiques. Je désirerais savoir ce que l'on pense maintenant. La réunion a dû opérer un changement dans la manière de voir au Nord-Ouest. Cette colonie devient leur ouvrage parce qu'ils doivent entrer dans les vues de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans laquelle ils se sont fondées. S'ils paraissent indifférents ce sera déjà beaucoup, car jusqu'à présent ils en ont parlé qu'avec animosité. C'est surtout de la mission dont je désire savoir ce qu'ils pensent. Le Milord Selkirk a senti, après avoir visité le pays lui-même qu'il fallait une mission catholique pour civiliser des gens entièrement sauvages.

"Nous avons plu coloniser en deux ans, sans frais, que lui pendant dix ans avec des frais immenses."

En effet, le changement opéré dans l'espace de deux ans avait été si grand que les gens qui vivaient dans le pays ne pouvaient s'empêcher de l'admirer. Ceux mêmes qui n'avaient pas vu la mission d'un bon œil se voyaient forcés de l'avouer. Les agents de la compagnie de la Baie d'Hudson avaient fait en Angleterre les rapports les plus satisfaisants sur ce sujet, et avaient produit un impression très-favorable même sur les protestants. Chose étonnante, des catholiques aveuglés par l'ambition avaient travaillé à faire tout le contraire en Canada. M. Provencher, en parlant de cela à Mgr Lartigue, disait : "Ce renversement d'idées m'a fait passer un bien triste hiver ; j'ai toujours tout attendu de Dieu, comme je le fais encore. Je sais comment la compagnie du Nord-Ouest raisonne sur la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson ; maintenant elle devra en rabattre un peu ; Dieu veuille que ce petit grain que nous jetons en terre produise un grand grand arbre. La religion a commencé plus petite en beaucoup d'endroits."

Les exécuteurs testamentaires de Lord Selkirk, M. Colville et M. Halkett, ses deux beaux-frères, étaient convaincus que la présence des missionnaires catholiques était nécessaire au maintien de la colonie. Ce dernier écrivait à Mgr Plessis le 26 juin 1821 à propos du retour de M. Provencher à la Rivière-Rouge :

"Le retour de M. Provencher à la Rivière-Rouge est de la plus grande importance pour la prospérité de la colonie, et personne plus que moi n'est sensible au bien déjà opéré par la mission catholique en ce pays. *Mr Provencher's return to the Red River cannot but be of a great importance to the general prosperity of the settlement*, etc."

Lady Selkirk avait elle-même écrit d'Ecosse pour donner des ordres de respecter les intentions du Milord à l'égard de la mission, et M. Halkett dans toutes ses lettres à l'évêque de Québec, parait animé des meilleures intentions possibles. Il lui écrivait le 19 octobre 1821 : "Je suis convaincu que la compagnie fera tout en son pouvoir pour ce qui regarde la mission catholique."

M. Provencher comptait donc sur le passage qu'on lui avait promis quand le 24 novembre M. Halkett écrit qu'il a consulté le comité à Montréal, et que malgré l'espoir qu'il conserve de voir une place accordée à M. Provencher sur un canot, dit qu'il ne peut pas la promettre positivement vu que la chose dépend maintenant des agents de la nouvelle compagnie.

Deux mois après M. Plessis reçoit d'un agent de la compagnie une lettre lui annonçant qu'il va falloir de toute nécessité abandonner la mission de Pembina, parce que les nouvelles frontières adoptées placent cette mission sur le territoire américain ; que par conséquent la présence d'un seul prêtre à la Rivière-Rouge est suffisante, et qu'il devient inutile d'en envoyer un autre. *This being the case* (l'abandon de Pembina) *it certainly appeared to me to beunnecessary that there should be more than one Roman catholic priest at the settlement, and this circumstance should make your Lordship decide to not send up any priest this spring.*

Après avoir reçu cette lettre, Mgr Plessis comprit qu'il ne pouvait guère compter plus longtemps sur le passage promis ; il en écrivit immédiatement à M. Provencher pour lui dire de préparer l'équipement d'un canot à ses propres frais pour retourner à la Rivière-Rouge. Pour l'évêque de Québec ces faux fuyants équivalaient à un refus. D'un autre côté, la nécessité de pourvoir lui-même à tous les frais de son retour mettait M. Provencher plus à l'aise pour emporter avec lui une quantité d'objets qui lui étaient indispensables et qu'il n'aurait pas pu prendre avec lui sur les canots de la compagnie. Mais les dépenses qu'il fut obligé de faire pour avoir un canot et des hommes pour le conduire absorbèrent les épargnes de ses deux années de cure ainsi que les aumônes qu'il avait pu recueillir.

G. D.

(*A continuer.*)

CHOSES ET AUTRES

—Nous avons lu avec grand plaisir dans le *Paris-Canada* les lignes qui suivent :

Sortant d'un long oubli, le Canada obtient, depuis quelquesannées en France, un succès d'attention qui va sans cesse grandissant, L'intérêt qu'il provoque porte partout la marque de la sympathie la plus vive. Les sentiments qu'il inspire sont toujours durables ; ils sont ineffaçables chez ceux qui l'ont visité. Aussi, les Canadiens, qui ne voyaient pas sans une certaine amertume l'apparente indifférence dont ils étaient autrefois l'objet, constatent-ils avec grande satisfaction la haute estime et l'affection que les Français ont pour eux.

—Voici un état des décès qui ont eu lieu, en septembre dernier, dans les diverses villes de la Puissance :

Montréal	388	décès.
Toronto	157	"
Québec	144	"
Hamilton	76	"
Halifax	55	"
Winnipeg	32	"
Outaouais	65	"
Saint-Jean	41	"
London	37	"
Kingston	18	"
Hull	39	"

—Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Quebec a reçu de Rome un télégramme l'informant que le Consistoire n'aurait pas lieu avant mars.

—Le nombre total des officiers et des soldats qui ont pris du service dans la campagne du Nord-Ouest en 1885, et à qui des octrois de terre ont été distribués, se monte à 5,367, dont 499 étaient officiers et 4,868 étaient soldats.

—Cette année, plus de 29 millions de pieds de bois ont été exportés de Montréal à la République Argentine.

Le tableau suivant indique le nombre de pieds exportés chaque année depuis 1878 :

1878	10	millions
1879	12	"
1880	10	"
1881	16	"
1882	24	"
1883	18	"
1884	36	"
1885	31	"

Le bois exporté est le pin et l'épinette.

—On annonce que cet hiver le grand compositeur français Gounod se rendra à Rome pour faire exécuter son oratoire *Mors et Vita*, qu'il a dédié au Saint-Père. On assure en même temps que l'oratorio sera d'abord exécuté devant Sa Sainteté au Vatican.

—Une dépêche de Montréal annonce que la *Presse* est devenue la propriété de M. Clément Danserau, ci-devant assistant-rédacteur au *Monde*, et frère de M. C. A. Danserau, qui rédige ce journal depuis le départ de M. Blumhart, pour l'Europe.

—M. Richard a donné sa démission comme représentant du comté de Montcalm dans la législature provinciale de Québec.

M. Richard se retire après avoir consulté ses électeurs, et pour faire place à l'honorable M. Taillon, procureur-général, qui a été privé de son siège parlementaire aux élections du 14 d'octobre.

—On lit dans le *Courier des Etats-Unis :*

Durant l'année 1882, 20,857 Canadiens-Français sont retournés dans leur pays. Le chiffre de ce repatriement double celui de 1881. Ces canadiens-français ont été suivis au Canada par 3,411 américains, et n'ont été remplacés aux Etats-Unis que par 1,134 de leurs compatriotes. Les américains sont allés au Manitoba en plus grand nombre que les Européens, mais d'un autre côté 45,000 habitants des vieilles provinces du Canada ont aidé à coloniser ce nouveau territoire. Les journaux canadiens attribuent le retour des Canadiens et l'immigration américaine à la crise ouvrière qui s'est fait sentir aux Etats-Unis.

—Dans un moment où les rumeurs de guerre nous arrivent d'Europe plus persistantes que jamais, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la force respective des grandes puissances du vieux continent.

En temps de paix l'Allemagne tient 427,274 hommes sous les armes, et cela lui coûte environ $90,000,000 par année ; en cas de guerre, elle peut mobiliser 1,500,000 soldats de toutes armes.

L'armée permanente de la France est de 502,866 hommes et sa réserve dépasse 3,000,000.

Ces deux nations ont de plus leur marine de guerre.

L'Autriche-Hongrie a une armée régulière de 284,000, avec une réserve de plus de 1,000,000.

En temps de paix la Russie a 780,000 hommes sous les armes, 2,300,900 prêts à accourir à un signal donné.

L'Italie possède une armée régulière de 170,000 et nne réserve de 750,765.

—Les recettes et les dépenses du Conseil des Territoires du Nord-Ouest ont été comme suit du 1er novembre 1885 au 31 août 1886 :—recettes, $13,262.000 ; dépenses, $8,902.76 ; balance en main $4.349.24.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 30 novembre dernier, Madame Elie Chamberland, une fille.

MARIAGES.

—Au Lac-des-Chênes, le 2 novembre, M. Joseph Masson, fils de M. Magloire Masson, à Melle Philomène Gagnier, fille de M. F. X. Gagnier.

—Au Lac-des-Chênes, le 21 novembre, M. Louis Loiselle, fils de M. F. X. Loiselle, à Melle Zéphérine Brisson, fille de M. Godefroid Brisson.

—Au Lac-des-Chênes, le 21 novembre, M. Arthur Barré, fils de M. Raphaël Barré, à Melle Abella Brisson, fille de M. Godefroid Brisson.



Proclamation

CANADA, Province de Manitoba. }

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

A Savoir :

Avis Public est par le présent donné aux électeurs de la Municipalité susdite qu'en conformité de 49 Vict., chap. 52, clause 132, étant "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886" Une Assemblée des Electeurs de la Municipalité aura lieu pour la nomination des candidats aux charges de Préfet et de Conseillers à l'Hôtel-de-Ville, en la ville de Saint-Boniface, Mardi, le septième jour de Décembre A.D 1886, entre les heures de midi et d'une heure de ce jour.

Et au cas où la votation sera nécessaire et tenue en la manière prescrite par la loi, cette votation sera reçue, Mardi, le quatorzième jour de Décembre A.D. 1886, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à cinq heures de l'après-midi, dans chacune des subdivisions de votation suivantes, savoir :

Pour le quartier No. 1, à l'Hôtel-de-Ville.

Pour le quartier No. 2, à la cour de police.

Pour le quartier No. 3, à ou près de la maison de M Cléophas Marcoux

Pour le quartier No. 4, à ou près de la maison de M. M. Fogarty.

Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est requise de prendre avis et d'agir en conséquence.

Donné sous mon seing à Saint-Boniface ce vingt sixième jour de novembre A.D. 1886.

EDWARD R. LLOYD.
Officier-Rapporteur.

1ns.2.12.86.

Chronique Locale.

—La fête de l'Immaculée Conception tombe mercredi prochain. C'est une fête d'obligation.

La nomination des élections municipales aura lieu mardi prochain, le 7 décembre courant.

—L'on annonce que Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie vont avoir une malle bi-hebdomadaire. Ce n'est pas sans besoin.

—La retraite des RR. PP. Oblats est commencée lundi soir à l'église Sainte-Marie de Winnipeg pour se terminer la veille de la fête de l'Immaculée Conception.

—Il y aura lundi soir à l'Hôtel de ville une assemblée publique à laquelle M. le Maire invite les contribuables à se trouver pour prendre connaissance de l'état des affaires de la ville.

—A l'occasion de son départ pour l'Est, Monsieur S. M. Barré, professeur d'industrie laitière, a reçu une magnifique canne à poignée d'argent, en reconnaissance des services rendues durant la saison dernière.

—Les almanachs de 1887 sont sortis et ils nous apprennent que l'année 1887 commencera le samedi ; le carême s'ouvrira le 23 fevrier ; Pâques viendra le 10 avril ; les Rogations, les 16, 17 et 18 mai ; l'Ascension, le 19 mai ; la Pentecôte, le 29 mai ; la Fête-Dieu, le 9 juin.

—Une beurrerie par le système centrifuge est en voie d'érection à Saint-Pierre-Jolys. L'établissement qui promet d'être un modèle du genre sera en fonction le printemps prochain. La paroisse de Saint-Pierre prend de l'importance tous les jours, et cette institution nouvelle sera un levier puissant de prospérité.

—Nous invitons nos amis et lecteurs à patroniser le concert qui sera donné mardi prochain, le 7 courant, au Victoria Hall, par Mme Victoria Austin. Madame Austin est une artiste de grand talent et mérite un nombreux auditoire. C'est le concert d'adieu de cette dame qui quitte Winnipeg pour New-York où on lui fait les offres les plus avantageux. Dans son concert Madame Austin sera assisté par ses élèves, et quelques-uns des meilleurs artistes de Winnipeg et de Saint-Boniface.

A l'Enclos

DE SAINT-CHARLES-NORD.

Trois vaches avec leurs veaux ; les trois vaches sont marquées G. S., sur la hanche droite et sont rouges et blanches.

Deux jeunes bœufs âgés d'environ deux ans, l'un barré noir et rouge et l'autre rouge.

Une vache rouge.

Une vache blanche et une noire, pas de cornes.

JAMES BROWN,
Gardien d'enclos pour Saint-Charles-Nord.
3ins.3.12.86.

PERDUE.

A Saint-Boniface, depuis le 1er octobre, une génisse âgée d'un an et demi, sous poil rouge et blanc, cornes pointues.

Une récompense libérale sera donnée à toute personne qui donnera des informations à

THOMAS CASSIN,
Saint-Boniface.

3ins 2. 12. 86.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 7 janvier 1887, pour le transport des malles de sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans tous les quinze jours aller et retour, entre KINOSOTA (Manitoba House, Township 22, Rang 11 Manitoba, et WESTBOURNE.

Le et à partir du 1er février prochain, ou aussitôt, après cette date, qu'un bureau pourra être établi à Kinosota ; distance calculée, 65 milles.

Le transport devra se faire avec cheval et voiture ou avec traineau et chiens en hiver, et avec cheval et voiture ou bateau en été, *via* Sandy Bay, Lakeside et Totogan. Le courrier devra faire pas moins de 32 milles par jour.

Le courrier laissera Westbourne tous les seconds vendredis à 7 heures a.m., et arrivera à Kinosota dans les 33 heures qui suivront. Laissera Kinosota le mardi suivant à 8 heures a.m., et arrivera à Westbourne dans les 33 heures qui suivront.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires :

Le courrier laissera Kinosota tous les seconds mercredis à 8 heures a.m., et arrivera à Westbourne dans les 33 heures qui suivront. Laissera Westbourne le vendredi suivant à 7 heures a.m., et arrivera à Kinosota dans les 33 heures qui suivront.

Deux cautions doivent avec l'entrepreneur s'engager à payer une somme de $500 au cas ou le service ne serait pas bien fait.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de poste de Westbourne, de M. Hebron Moor, ou à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 29 novembre 1886.
3ins 2, 12. 86.



PROCLAMATION.

CANADA, PROVINCE DE MANITOBA.

MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE

A SAVOIR :

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Electeurs de la Municipalité susdite qu'en conformité de 49 Vict., Chap. 52, clause 132, étant "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," une assemblée des électeurs de la Municipalité aura lieu pour la nomination des candidats aux charges de Préfet et de Conseillers, à la Salle du Conseil, en la Municipalité de Saint-Boniface, le 7me jour de Décembre A.D. 1886, entre les heures de Midi et de Une Heure p.m. de ce jour.

Et au cas où la votation sera nécessaire et tenue en la manière prescrite par la loi, cette votation sera reçue Mardi, le Quatorzième jour de Décembre A.D. 1886, de neuf heures de l'avant-midi jusqu'à cinq heures de l'après-midi, à la Salle du Conseil, maison d'ecole de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface Sud.

Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est requise de prendre avis et d'agir en conséquence.

Donné sous mon seing en la Municipalité de Saint-Boniface, ce vingt-cinquième jour de Novembre A.D. 1886.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Officier-Rapporteur.
1ins. 25.11.86.

PERDUS

Une jument (pony) brune et grise marquée D L sur la hanche et T sur l'épaule, le nez blanc et le bas des pattes blanches. Un jeune poulin doit être à ses côtés.

On est prié de donner toute information au soussigné

EUGENE LAVERY,
Saint-Charles, Man.

Saint-Charles, 24 novembre 1886.
1ins. 25. 11. 86.

A Louer.

Le logement qu'occupe Mme Bédard, Bloc Payette, rue LaVerandrye, est à louer. Garanti chaud. Possession immédiate.

S'adresser aux bureaux du journal

LE MANITOBA.
3ins.11.11.86.

Avis aux Créanciers

DE

Jean-Baptiste Lagimonière, (décédé.)

Prenez avis que les créanciers de feu Jean-Baptiste Lagimonière, ci-devant de la paroisse de Lorette dans le comté de Lorette, cultivateur, décédé, le ou vers le dixième jour de septembre A.D. 1886, devront le ou avant le sixième jour de décembre 1886, envoyer par la malle, les frais de port payés d'avance, à Beck & McPhillips solliciteurs, 344 rue Principale Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du dit défunt, leurs noms et prénoms adresses et qualités, et les détails complets de leurs réclamations, un état de leurs comptes, et la nature des garanties dont ils sont nantis, (s'ils en ont aucune.)

Et prenez avis qu'après le dit jour en dernier lieu mentionné, il sera loisible aux dits exécuteurs de distribuer l'actif du testateur entre les parties y ayant droit, ne prenant en considération que les réclamations desquelles les dits exécuteurs auront reçu avis.

Daté le 3 novembre 1886.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs des Exécuteurs.
4ins.11.11.86.

AVIS

MUNICIPALITÉ DE DESALABERRY

Prenez avis qu'un règlement autorisan un emprunt $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin à farine et de la beurrerie proposés, a été dument passé par le conseil de la Municipalité de DeSalaberry et que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise à Son Honneur le Juge des Cours de Comté du district judiciaire de l'est, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement en vertu des dispositions de la section 139 de la 47ème Vict., chap. 11. le ou après le 9ème jour de décembre prochain.

Daté à Saint-Pierre, le 8ème jour de novembre, A.D. 1886.

L. M. P. NOEL,
Sec.-Trésorier.
4ins.11.11.86.

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaitre la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leurs arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86.

Province de Manitoba.

ACTES DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1886.

Les demandes suivantes de licences pour la vente des Liqueurs ont été faites :

Peter Campbell, Hôtel, Carman ;
Vincent Taranto, Hôtel, Winnipeg ;
Jas. Richards, Hôtel, Boissevain ;
John Hunt, Magasin, Gretna ;
T. D. Cavanagh, Hôtel, Elkhorn ;
Jas. McCrea, Hôtel, Gladstone ;
Jas. A. Hill, Hôtel, Shellmouth :

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en Chef.

Winnipeg 28 octobre 1886.
3ins.4.11.86

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraîtront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 1 †7 30 pm
†6 55 a m 1 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine	16 1 12 40 a m
11 35 p m 1 11	Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 1 12 30 p m
12 01 p m 1 10	Calgary	12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 1	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 46 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 p m

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.
jno.18.12.84.

VENTE

A GRANDS SACRIFICES

— DE —

Marchandises Seches

et de Fourrures

— AU —

—LION D'OR.—

LA PLUS GRANDE VENTE QUI SE SOIT JAMAIS FAITE A WINNIPEG.

Première qualité de Manteaux d'Astracan, valant $30.00, réduits à $20.00.

Toutes nos marchandises sont marquées maintenant aux prix du gros. Exemple: les meilleurs cotons, 36 pouces de large, à 3½ et 5 cents la verge.

Remarquez bien notre annonce la semaine prochaine, Elle portera quelque chose d'intéressant. AU LION D'OR.

PARKES & CIE.,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
9, 11 à 1, 87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.
2m 16. 9 86.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs.

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*
WINNIPEG, Man.
,3·8 1a

N'oubliez pas l'Endroit !

CHEZ

MM. F. GENTES & CIE.

Vous pouvez avoir 20 lbs de beau Sucre pour $1.00 en achetant 5 lbs de bon Thé Noir ou vert à 50 cts la livre.

Vous pouvez avoir 10 lbs de Sucre pour 50 cts en achetant 3 lbs de Thé Vert ou noir à 50 cts la livre.

C'est là aussi que vous pouvez avoir 5 barres de Savon Impérial pour 25 cts.

Nulle part ailleurs vous pouvez avoir la

Fleur	*Patent Process*	pour	$2 40
"	*Strong Baker*	"	2.00
"	*XXXX*	"	1.75
"	*Superfine*	"	1.00

F. GENTES & CIE.
Bloc LaRivère,
Avenue Taché,
Saint-Boniface.
3m14,10,86

☞ 5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

☞ 4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.
1a 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,
1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard,
Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884 1an 2 3 84

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface.
jno 12 3 85.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

☞ PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE. ☜

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4.2,86

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boîte gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y
28 Décembre, 1882. 1a

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR; Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 3 décembre 1886, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, soixante quatorze fois par semaine ou plus ou moins fréquemment, comme il en pourra être requis, entre le

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG

ET LA

STATION DU PACIFIQUE CANADIEN

à compter du premier janvier prochain.

Le transport devra se faire dans des voitures couvertes et fermant au cadenas, et chaque voiture devra être tirée par au moins deux chevaux. Les voitures ne devront être employées que pour le service des malles.

Le courrier laissera le bureau de poste et la station du chemin de fer avec les malles à tels jours et heures auxquels il pourra en recevoir l'ordre de temps à autres, pour délivrer les malles à la station dans les quinze minutes après le départ du bureau de poste, et, au bureau de poste, dans les quinze minutes qui suivront l'arrivée de chaque convoi portant la malle.

Chaque soumissionnaire devant dire le prix qu'il demande par voyage, un voyage devant consister à transporter les malles du bureau de poste à la station et de la station au bureau.

Deux cautions de deux mille piastres chacune devront être fournies par la personne qui entreprendra le service.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureau de poste de Winnipeg et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 15 octobre 1886.
3ins. 28.10.86.

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D C., (622 F St., N. W., P.O. Boite 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8. 86.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES!

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot, Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix!

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU.

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4 86

ALLEZ AU MEILLEUR MARCHE

— CHEZ | VERGE | & | D'AUTEUIL, —

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES,

CHAUSSURES, Etc., Etc.

L'assortiment est maintenant au complet: $35,000 de Nouvelles Marchandises d'Automne et d'Hiver sont ouvertes et seront vendues a des prix defiant toute concurrence.

UNE VISITE EST SOLLICITEE.

N.B.—Le Département de Chaussures est à l'Enseigne de la Botte d'Or.

VERGE & D'AUTEUIL,
Avenue Provencher, St. Boniface.